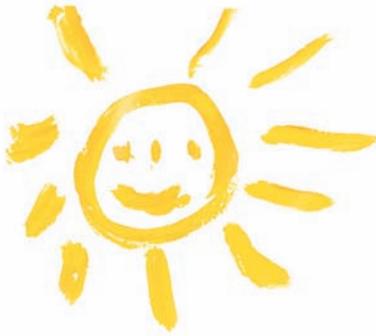




La petite
enfance
à Nice







**Christian Estrosi et Françoise Monier,
adjointe déléguée à la Petite Enfance**

Chers parents,

La Ville de Nice a souhaité mettre à la disposition des familles niçoises, un guide, dédié à la Petite Enfance afin de répondre aux questions pratiques que vous vous posez et vous guider efficacement dans vos démarches.

Aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale pour favoriser l'épanouissement des tout-petits est l'objectif des services municipaux.

Ce livret vous permettra de découvrir les différents secteurs d'intervention qui sont basés autour de 3 axes :

L'augmentation de notre capacité d'accueil Petite Enfance, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales.

La mise en place d'un dispositif d'aide municipale consistant à verser une allocation compensatrice aux familles n'ayant pu obtenir une place dans nos structures.

L'amélioration de la qualité du service, pour le bien-être des enfants

et particulièrement l'apprentissage des bonnes habitudes alimentaires.

Nous proposons également un accueil individualisé aux enfants handicapés et à leurs familles en partenariat avec les professionnels de santé qui assurent leur suivi médical.

Si un complément d'information vous est nécessaire, les équipes du personnel municipal se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions supplémentaires.

Christian Estrosi
Député-Maire de Nice
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur



Chers parents,

La Caisse d'allocations familiales vous accompagne chaque jour pour vous aider dans votre rôle de parents et vous permettre de concilier au mieux votre vie familiale et votre vie professionnelle.

Pour y parvenir, elle met en œuvre de multiples actions dans le domaine de la petite enfance : outre les 142 millions d'euros de prestations légales versées directement aux familles allocataires du département, elle s'investit également aux côtés de ses partenaires pour réaliser des structures de qualité, proposant des services adaptés à vos attentes.

Son partenariat avec la ville de Nice est essentiel pour réaliser de nombreux projets. C'est dans cet esprit de confiance et de dynamisme que la ville de Nice et la CAF travaillent ensemble depuis de nombreuses années, afin d'offrir aux petits niçois des lieux d'accueil favorisant leur épanouissement, et à vous, parents, des espaces d'écoute et d'échanges pour mieux répondre à vos interrogations.

Cette collaboration fructueuse a permis de mettre en place l'ensemble des solutions d'accueil et les services présentés dans ce guide, qui constitue un outil précieux dans vos démarches actuelles ou à venir.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Danielle Desens

Présidente du Conseil d'Administration
de la CAF des Alpes-Maritimes



SOMMAIRE

Page

- 6** Quelles sont les offres d'accueil pour les enfants de la ville de Nice ?
 - 6** Vous attendez un enfant, où se renseigner ?
 - 7** Comment et où inscrire votre enfant ?
 - 8** Vous travaillez et vous avez un enfant de moins de 4 ans ?
 - 9** Vous avez des horaires atypiques ? Votre enfant vient d'entrer à l'école ?
- 10** Plan de Nice "l'accueil de la Petite Enfance à Nice"
- 12** Liste des différentes structures d'accueil de la Petite Enfance à Nice
- 14** Qui accueille et entoure votre enfant dans les modes d'accueil municipaux ?
- 15** À la crèche : que met-on au menu ?
- 17** La Petite Enfance de la ville de Nice, c'est aussi...
- 19** Comment pouvez-vous être aidé dans votre rôle de parent ?





Quelles sont les offres d'accueil pour les enfants de la ville de Nice ?

Vous attendez un enfant, où se renseigner ?

Adressez-vous aux
Relais Petite Enfance :

Relais MALAUSSENA

32, av. Malausséna
06100 Nice
Tram Arrêt Libération
04 97 13 47 16

Relais PAEZ

12, rue Dominique Paez
06200 Nice
Bus 9/10/23 Arrêt bus Arénas
04 97 13 39 34

Relais SMOLETT

2 bis, rue Smolett
06300 Nice
Tram Arrêt Acropolis
04 93 04 86 50

Les Relais Petite Enfance vous informent sur les différents modes d'accueil proposés à Nice et vous orientent en fonction de votre demande :

- accueil collectif dans les établissements multi-accueil,
- service d'Accueil Familial Municipal, au domicile des assistantes maternelles agréées municipales,
- accueil familial au domicile des assistantes maternelles agréées privées.

Ces relais sont aussi des lieux :

d'accueil et d'information sur :

- les prestations CAF liées à l'accueil du jeune enfant et l'allocation municipale,
- la tarification des différents modes d'accueil,
- les démarches administratives liées à la recherche et à l'emploi d'une assistante maternelle privée ou d'une employée familiale (GEAD : Garde d'Enfant à Domicile),
- le métier d'assistante maternelle et sur ceux de la Petite Enfance en général.

d'animation pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles privées et les employées familiales (ateliers d'éveil, baby gym, bibliothèque...).

de professionnalisation pour les assistantes maternelles privées et les employées familiales (réunions à thème, groupes de parole).

Réunions "Qui va me garder ?"

Afin que, vous, parents ou futurs parents, soyez informés au mieux des modes de garde proposés à Nice et des aides disponibles, des réunions d'information mensuelles ont lieu chaque 1^{er} mardi du mois de 17h30 à 19h30. Une équipe de professionnels est à votre écoute et répond à toutes vos questions.

Espace Associations Garibaldi - 12 ter, place Garibaldi - Sur réservation au 04 97 13 39 22



Comment et où inscrire votre enfant ?

CONDITIONS D'INSCRIPTION

pour les établissements municipaux (multi-accueil et Service d'Accueil Familial)

- inscrire votre enfant dès sa naissance dans un des points d'inscriptions cités ci-contre,
- être domicilié à Nice et avoir une activité professionnelle ou être en formation,

Pour les parents qui ne travaillent pas, possibilité de s'inscrire sur 3 demi-journées au plus

POINTS D'INSCRIPTIONS

SUR RENDEZ-VOUS DU LUNDI AU VENDREDI

et sur présentation du livret de famille (ou acte de naissance), du numéro d'allocataire et d'un justificatif d'emploi ou de formation.

Centre Marcelle Toutel

48, bd Gorbella / 04 92 07 92 19
Tram Arrêt Le Ray

Pôle de proximité Collines Niçoises

12, rue Caffarelli / 04 97 13 40 94
Bus 22 Arrêt Gambetta Dante / Bus 7 Arrêt Alsace Lorraine
Parking Palmeira Forfait 1h gratuit

Mairie Annexe Saint-Augustin

Rue des Mahonias Bât. 39 / 04 97 13 40 94
Uniquement le lundi matin
Bus 9/10 Arrêt Digue des Français
Parking sur place

Mairie Annexe L'Ariane

11, chemin des Chênes Blancs / 04 92 07 92 19
Uniquement le lundi matin
Bus 16 Arrêt Les Chênes Blancs / Parking sur place

Direction adjointe Petite Enfance

6, rue Tonduti de l'Escarène / 04 97 13 35 81
Bus 4/15/17/22 Arrêt Defly
Bus 7/9/10 Arrêt Delille

RELAIS MALAUSSENA

32, av. Malausséna / 04 97 13 47 16
Tram Arrêt Libération

RELAIS SMOLETT

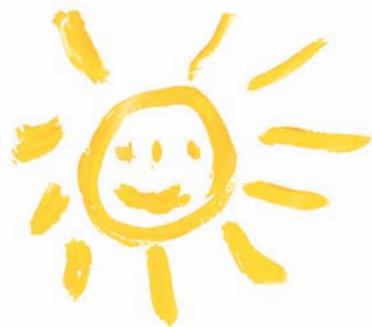
2 bis, rue Smolett / 04 93 04 86 50
Tram Arrêt Acropolis

RELAIS PAEZ

12, rue Dominique Paez / 04 97 13 39 34
Bus 9/10/23 Arrêt bus Arénas

* Localisation de ces structures sur la carte Petite Enfance p. 10-11





Vous travaillez et vous avez un enfant de moins de 4 ans :

Différentes possibilités s'offrent à vous :

l'accueil collectif et l'accueil familial

L'accueil collectif : Les enfants sont accueillis en petits groupes par une équipe de professionnels de la petite enfance dans des locaux spécifiquement adaptés de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Des activités variées sont proposées dans le respect du rythme et des besoins de chaque enfant.

- **Les établissements multi-accueil municipaux et non municipaux** (anciennement "crèches" ou "halte garderie") offrent un accueil de 2h minimum à 11h maximum en journée et demi-journée selon le besoin des parents et leurs contrats de travail.

- **Les jardins d'enfants**

Les jardins d'enfants accueillent uniquement les plus grands de 2 à 4 ans. Les nombreuses activités d'éveil proposées favorisent les apprentissages ainsi qu'une bonne transition vers l'école maternelle.

- **Les crèches mixtes Ville/Entreprises**

Au sein de chaque crèche mixte Ville/Entreprises, la ville de Nice réserve des places d'accueil à destination des enfants résidant à Nice. Les conditions d'accueil et d'inscription sont identiques à celles proposées dans les établissements municipaux.

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des parents.

L'accueil familial :

Le Service d'Accueil Familial municipal :

Il regroupe les assistantes maternelles municipales agréées par le Conseil général et recrutées par la ville de Nice. Ces professionnelles accueillent 1 à 3 enfants à leur domicile, entre 7h et 20h avec une amplitude horaire maximale de 11h. Cependant un accueil avant 7h et après 20h est possible par dérogation.

L'enfant évolue ainsi dans un cadre familial et individualisé. Les assistantes maternelles sont encadrées (soutien et contrôle) par la puéricultrice du secteur, l'éducatrice et la psychologue, lors de visites régulières au domicile.

Des ateliers d'éveil animés par une éducatrice de jeunes enfants sont proposés dans les antennes du Service d'Accueil Familial ou dans les établissements multi-accueils collectifs des différents quartiers (voir carte page 10).

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des parents.

Les assistantes maternelles agréées privées :

Les parents peuvent recourir directement à des assistantes maternelles agréées par le Conseil général et travaillant à titre privé. Ils deviennent ainsi l'employeur de l'assistante maternelle et établissent avec elle les modalités d'accueil de leur enfant qui seront déterminées dans un contrat de travail. Les assistantes maternelles privées accueillent entre 1 à 4 enfants maximum à leur domicile.

Pour obtenir leurs coordonnées, les parents peuvent contacter le centre de PMI (Protection Maternelle Infantile) ou le Relais Petite Enfance de leur quartier.

Les tarifs sont déterminés entre les parents et l'assistante maternelle privée.

Les parents peuvent bénéficier d'une allocation municipale citée ci-contre.

Allocation municipale de 200€

Depuis septembre 2008, la ville de Nice a mis en place une allocation compensatrice **d'un montant maximum de 200€** par mois (selon les revenus). Elle est attribuée aux familles domiciliées à Nice en attente d'une place en crèche, afin de compenser le surcoût éventuel de l'emploi d'une assistante maternelle privée ou d'une garde d'enfant à domicile (renseignements dans les Relais Petite Enfance en page 6).

Vous avez des horaires atypiques ?

Solutions Petite Enfance : accueil des jeunes enfants à leur domicile en horaires spécifiques

Afin de répondre à vos attentes en matière de mode de garde sur des horaires étendus ou atypiques, la ville de Nice a mis en place, depuis le 1^{er} octobre 2012, en partenariat avec la CAF, une solution innovante adaptée à vos contraintes professionnelles et familiales : le dispositif Solutions Petite Enfance.

Il vous propose, en complément d'un accueil dans la journée de 10 heures minimum dans un établissement d'accueil de la Petite Enfance ou auprès d'une assistante maternelle municipale, un service de garde à votre domicile par une personne qualifiée au même tarif horaire que celui qui vous est appliqué à la crèche, soit :

- dans des créneaux horaires étendus : avant et après la crèche, c'est-à-dire entre 6h du matin et 22h le soir,
- dans des créneaux horaires atypiques : entre 22h et 6h du matin et/ou le dimanche et les jours fériés.

Modalités d'inscription :

Ce dispositif est proposé uniquement en complément d'un accueil dans la journée de 10h minimum et avec un minimum de 2h continues par prestation.

Contact : 06 14 68 36 39

STRUCTURE SPÉCIFIQUE "L'ILE DES ENFANTS" : RÉSERVÉE AUX ENFANTS DE PLUS DE 2 ANS

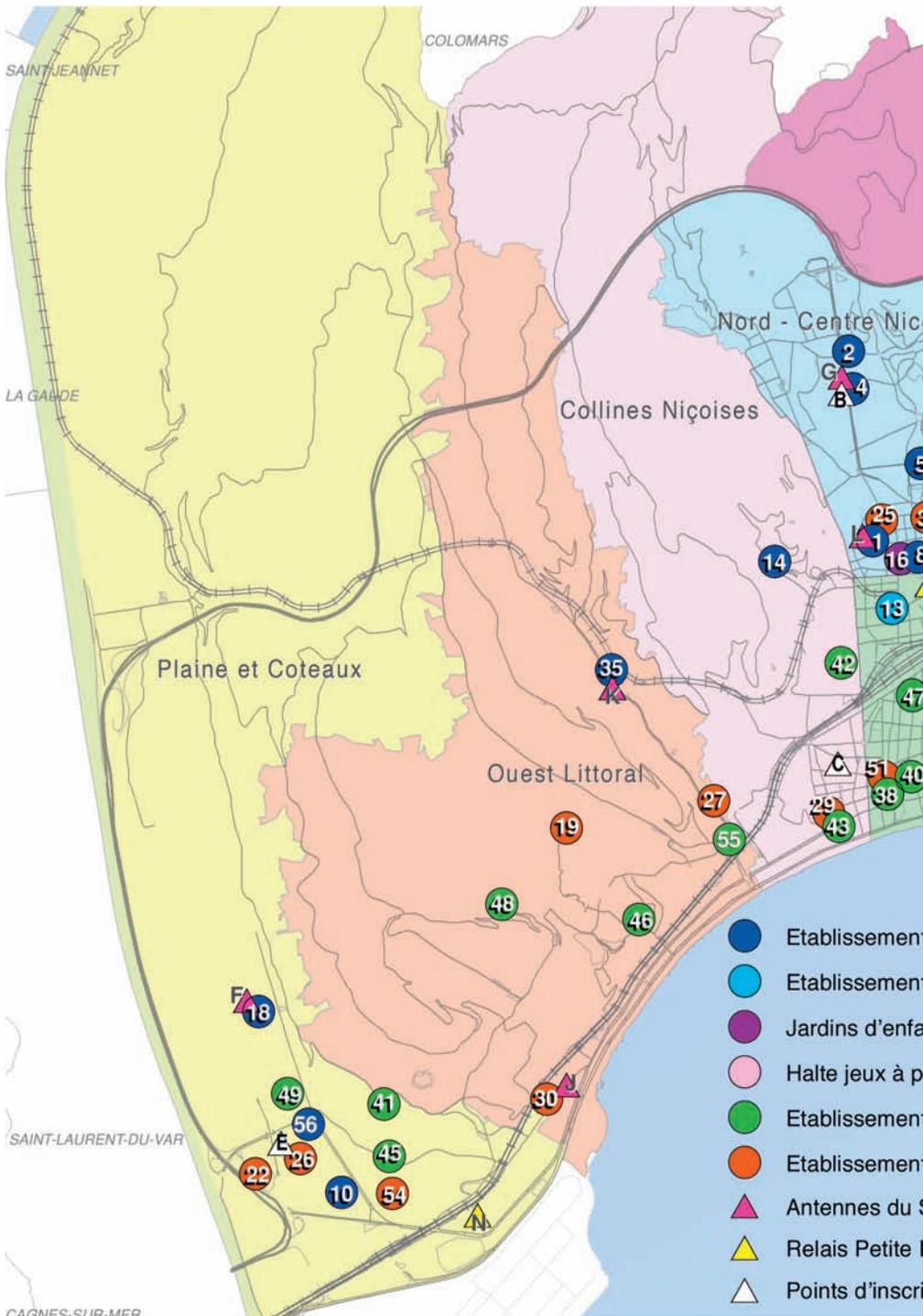
Située en plein centre ville, l'Ile des enfants propose une formule d'accueil adaptée aux besoins des familles, **avec ou sans réservation**, permettant ainsi aux parents de se libérer pour quelques heures, **sur un temps limité à 3h30 par jour**, 3 fois par semaine maximum. Des places y sont également réservées pour les parents en cours d'insertion professionnelle. Les mercredis et vacances scolaires sont principalement réservés aux enfants de 3 à 6 ans.

Contact : 04 97 14 83 83

Votre enfant vient d'entrer à l'école ?

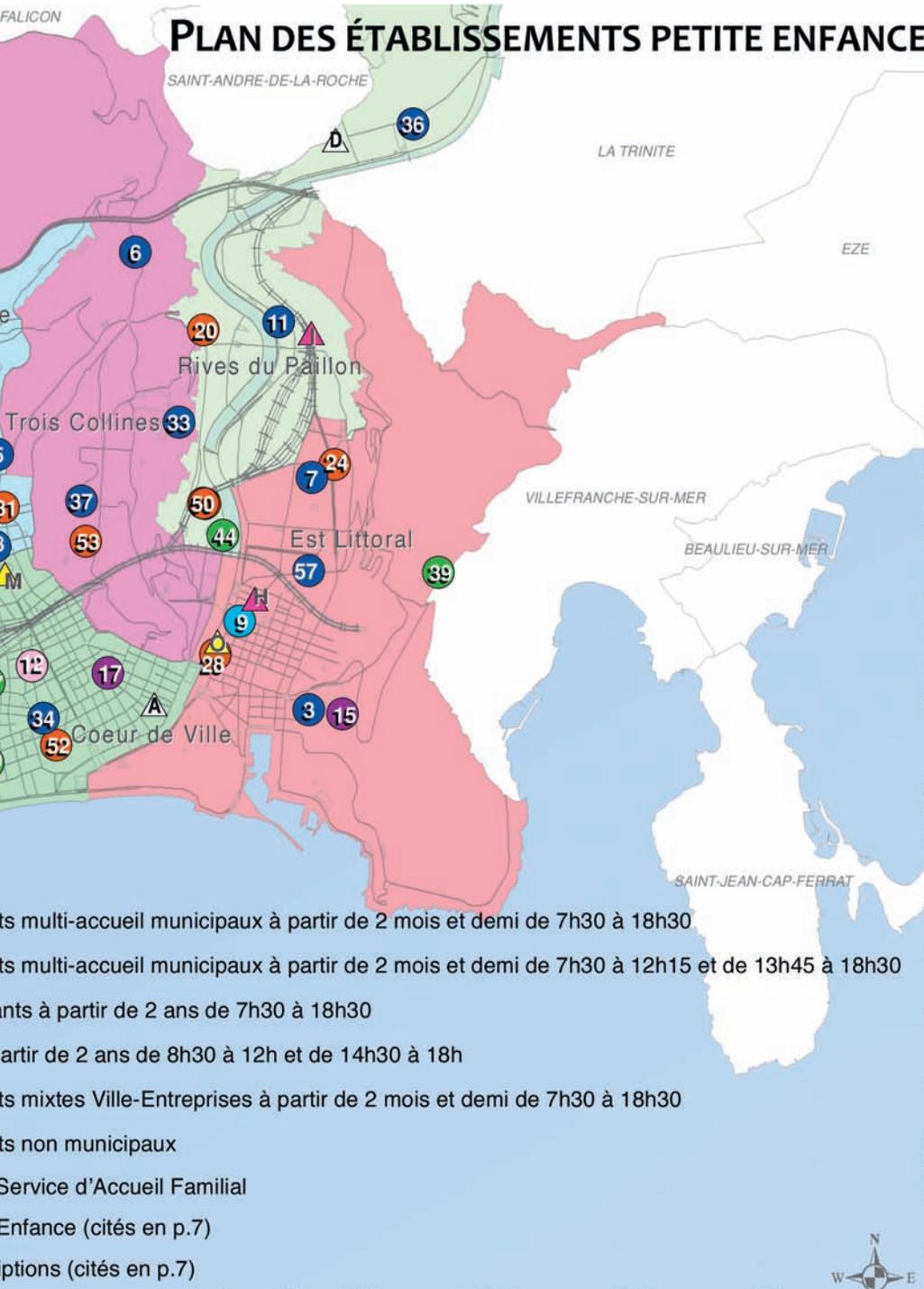


En fonction des places disponibles, les établissements multi-accueils et les assistantes maternelles du Service d'Accueil Familial peuvent poursuivre l'accueil des enfants scolarisés en 1^{ère} année de maternelle le mercredi et les petites vacances. Les enfants pourront ainsi retrouver leur crèche ou leur assistante maternelle en accueil périscolaire.



- Etablissement
- Etablissement
- Jardins d'enfant
- Halte jeux à p
- Etablissement
- Etablissement
- ▲ Antennes du S
- ▲ Relais Petite l
- △ Points d'inscri

PLAN DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE



Liste des différentes structures d'accueil de la Petite Enfance à Nice

● Etablissements multi-accueil municipaux à partir de 2 mois ½, de 7h30 à 18h30

- L'Arbre Bleu** : 10, av. Debussy - **18**
- Bellevue** : 24, av. Bellevue - **1**
- L'Eau Vive** : 46, bd Gorbella - **4**
- La Farandole** : 2, rue des Mahonias - **10**
- Les Iris** : 13, rue Fornéro Ménéï - **7**
- La Joia** : 2, av. Béatrix - **8**
- La Lézardière** : 1, av. Edith Cavell - **37**
- Les Libellules** : 215, route de Turin - **11**
- La Mantéga** : 60, av. de Pessicart - **14**
- L'Oiseau Bleu** : 49, av. Cap de Croix - **6**
- Les Petits Poucets** : 139, av. Saint-Lambert - **5**
- Les Rainettes** : 230, bd de la Madeleine - **35**

● Etablissements multi-accueil municipaux à partir de 2 mois ½, de 7h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h30

- Lu Parpaïoun** : 12, bd Delfino - **9**
- La Ritournelle** : 31, rue Clément Roassal - **13**

● L'île des enfants, à partir de 2 ans, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h, sauf le mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

- L'île des enfants** : 16, rue d'Angleterre, angle rue de Suisse - **12**

● Etablissements mixtes Ville-Entreprises à partir de 2 mois ½, de 7h30 à 18h30

- Petites Bulles** : 30-34, av. Henri Matisse - **45**
- Planète Bleue** : 208, route de Grenoble, Immeuble "Le Space A" - **49**
- Eliot et compagnie** : 59, rue de la Buffa - **38**
- Menthe à L'Eau** : 39, chemin de Terron - **48**
- Le jardin d'Eliot** : 111, rue de France - **43**
- Eliot sur la colline** : 27, chemin du Vinaigrier - **39**
- Les Gariguettes** : 2, rue de la Gendarmerie - **44**
- Méli Mélodie** : 41, rue Gounod - **47**
- La Cabane d'Eliot** : 25, rue Meyerbeer - **40**

de 7h30 à 19h

- La Maïouneta** : 4, av. Gay - **49**
- Lou Mistoulin** : 3, bd de Cambrai - **46**
- La Cantarella** : 116, av. Sainte-Marguerite - **41**
- La Citronnelle** : 14, bd de la Madeleine - **55**

- La Source** : 66, bd Gorbella - **2**
- Terra Amata** : 2, corniche André de Joly - **3**
- Les Tourterelles et sa petite Maison** : 46, rue Anatole de Monzie - **36**
- Les Petits Poètes** : 14, bd Victor Hugo - **34**
- La Roseaie** : 1, av. Bellanda - **33**
- Les Petits Loups** : 44, av. des Mahonias (ouverture décembre 2013) - **56**
- Saint-Jean d'Angely** : 26, av. des Diables Bleus (ouverture décembre 2013) - **57**

● Jardins d'enfants municipaux à partir de 2 ans, de 7h30 à 18h30

- Baron de Bellet** : 10, av. Banco - **15**
- Lou Pilou** : 6, rue Provana de Leyni - **17**
- Villa Isabelle** : 12, rue Théodore de Banville - **16**



Inscription
dans les structures
municipales :
voir coordonnées des points
d'inscriptions en page 7



● 7 antennes du Service d'Accueil Familial

Antenne l'Arbre bleu : 10, av. Debussy **F**

Antenne Les Moussaillons : 268, av. de la Californie **J**

Antenne Gorbella, : 48, bd Gorbella **G**

Antenne Lou Nidou : 24, av. Bellevue **L**

Antenne Les Petites Etoiles : 151, bd de la Madeleine **K**

Antenne Maioun dei Pitchoui : 47, rue Auguste Gal **H**

Antenne La Petite Ruche : 4, rue Jules Michel **I**

⇒ PLAINE DU VAR

⇒ CALIFORNIE

⇒ GORBELLA

⇒ CENTRE

⇒ MADELEINE

⇒ PORT

⇒ EST

● Etablissements non municipaux (horaires variables)

Crèches gérées par l'association "l'œuvre des crèches"

Crèche BB Soleil : 4, rue J. Montolivo (quai Lyautey) - 04 93 85 22 69 - **50**

Crèche Sainte-Croix : 38, rue de la République - 04 93 26 10 23 - **28**

Crèche Saint-Lambert : 88, av. Saint-Lambert - 04 93 84 56 19 - **31**

Crèche Saint-Pierre : 13, rue des Potiers - 04 92 15 54 54 - **29**

Crèche Rose de France : 34, av. Saint-Augustin - 04 93 71 18 65 - **30**

Haltes garderies associatives

L'Atelier dans la Ville : 74, bd Virgile Barel - 04 93 55 82 82 - **24**

Marie-Clotilde : 42, bd de la Madeleine - 04 93 44 38 07 - **27**

Les Pitchounets : 2, bd Auguste Raynaud - 04 92 07 55 00 - **25**

Micro-crèches

Les Karr' hiboux : 1, rue Alphonse Karr - 04 37 46 45 24 - **52**

Les Pitchouns de Vittone : 49, av. Yvonne Vittone - 04 92 29 14 47 - **54**

Fraises des Bois : 20, rue Cronstadt - 04 97 09 82 27 - **51**

Les Petits Petons : 7, av. Flora - 09 53 79 88 77 - **53**

Crèches hospitalières

Crèche de l'hôpital l'Archet : 128, route de Saint-Antoine de Ginestière - 04 92 03 57 26 - **19**

Crèche de l'hôpital Pasteur : 30, av. voie Romaine - 04 92 03 76 32 - **20**

Crèche du Conseil général

Crèche du Centre Administratif : CADAM - 04 97 18 65 61 - **22**



**Inscription
dans les structures
non municipales :
se renseigner sur place
ou par téléphone**



Qui accueille et entoure votre enfant dans les modes d'accueil municipaux ?

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés au service de l'enfant et de sa famille :

- **Les établissements petite enfance** sont dirigés par des **puéricultrices ou des éducatrices de jeunes enfants**. Elles sont responsables de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ainsi que de l'encadrement des équipes. Elles sont chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du projet d'établissement qui garantit une bonne pratique professionnelle.
- **Les puéricultrices** veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au bon développement des enfants. Elles favorisent l'intégration des enfants handicapés ou souffrant d'une maladie chronique.
- **Les éducateurs/éducatrices de jeunes enfants** participent à la conception du projet éducatif et à sa mise en œuvre au sein d'une équipe pluridisciplinaire, afin de permettre l'éveil et l'épanouissement des enfants dans un espace sécurisant et stimulant.
- **Les auxiliaires de puériculture** accompagnent au quotidien les enfants dans leur développement physique, moteur et psycho affectif en favorisant un accueil individualisé, au sein de la collectivité.
- **Les assistantes maternelles municipales** proposent un accueil familial et individualisé à leur domicile. Elles assurent la sécurité, l'hygiène et le confort de l'enfant en fonction de son âge.
- **Les auxiliaires de vie collective** interviennent ponctuellement, si nécessaire, auprès des équipes accueillant un enfant handicapé dans le cadre d'un accueil spécifique.
- Les menus préparés par les **cuisinières** apportent aux enfants une alimentation équilibrée privilégiant les produits frais.
- **Un pédiatre** veille au respect du bien-être des enfants et de leur santé, s'assure de l'application des mesures préventives d'hygiène générale et en cas de maladies contagieuses définit les protocoles d'urgence. Il assure également des actions de promotion de la santé auprès du personnel. Enfin, le médecin veille à l'inclusion des enfants présentant un handicap ou un problème de santé, met en place un protocole d'accueil individualisé (PAI) et établit le certificat médical d'admission.
- **Les psychologues** accompagnent le jeune enfant dans son développement psychique et physique et sont attentifs à ses difficultés éventuelles. Ils accompagnent également et soutiennent les parents et les professionnels lors de réunions, de rencontres ou d'entretiens individuels.
- **Une diététicienne** veille à l'élaboration de menus équilibrés adaptés aux différents âges et goûts des enfants. Elle coordonne la mise en œuvre des procédures de sécurité alimentaire.
- **L'économe** participe à l'accueil physique et téléphonique des familles ainsi qu'à la gestion administrative de l'établissement.
- **Les agents d'entretien** assurent une hygiène quotidienne et rigoureuse des locaux.

**Tous ces professionnels
mettent en œuvre leur
savoir-faire afin de favoriser
l'éveil et l'épanouissement
de chaque enfant.**



À la crèche : que met-on au menu ?

Une politique nutritionnelle volontariste pour la santé de vos enfants

La politique Nutritionnelle Petite Enfance de la ville de Nice s'appuie sur les priorités nationales établies dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS)* et sur les recommandations du GEMRCN.*

En effet, les déséquilibres observés dans les assiettes des français contribuent au surpoids et à l'obésité en France ainsi qu'à une carence en fer, responsable d'anémie. Cela peut occasionner un mal-être et favoriser le développement d'un certain nombre de maladies.

Face à ce constat, la ville de Nice s'engage en faveur d'une politique nutritionnelle de qualité dans ses établissements de la petite enfance.

Elle se traduit par les objectifs suivants :

- Maîtriser et rééquilibrer les apports en matières grasses (lipides et acides gras).
- Augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents (pâtes, pain, riz, pommes de terre...).
- Maîtriser les quantités en sucres (glucides) et tous les produits qui en contiennent.
- Maîtriser et varier les apports en viande, poisson, œuf et produits laitiers (protéines).
- Assurer des apports en fer suffisants (lait de croissance, jaune d'œuf, viande rouge...).

* PNNS : Programme National Nutrition Santé voir le site mangerbouger.fr

* GEMRCN : Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition



Chef Ratatouille cuisine pour les tout-petits !

Depuis janvier 2013, les repas de vos enfants accueillis dans les établissements municipaux sont préparés au sein de la cuisine centrale de la ville de Nice, située route de Grenoble. Trois menus différents sont préparés chaque jour par le Chef Ratatouille et sa brigade de cuisiniers, adaptés à chaque tranche d'âge : les bébés (moins de 12 mois), les moyens (entre 12 et 18 mois) et les grands (de 18 mois à 3 ans).

Ils veillent à la variété, à la qualité nutritionnelle des produits, aux fréquences d'apparition des plats et à la taille des portions servies en conformité avec les recommandations nationales nutritionnelles.

La ville de Nice participe à donner à vos enfants, dès le plus jeune âge, de bonnes habitudes alimentaires, favorables à leur santé d'aujourd'hui et de demain, avec le concours d'une diététicienne et d'un pédiatre



Des produits adaptés aux jeunes enfants

> Lait et produits laitiers

- du lait 2^e âge jusqu'à 1 an,
- du lait de croissance nature jusqu'à 3 ans, notamment pour les goûters,
- les laitages "nature" sont préférés aux desserts lactés sucrés ou aromatisés.



> Féculents

- des féculents (pâtes, riz, semoule, pommes de terre) sont proposés à chaque repas,
- du pain est aussi servi à chaque repas en fonction de la dentition de l'enfant,
- les légumes secs sont introduits à partir de 12 mois, mixés et associés.

> Viande, poisson, œuf

- des viandes piécées et poissons en filet sont servis aux enfants,
- dans les menus, les produits apportant davantage de gras que de protéines (quenelles, charcuterie, saucisses...) sont supprimés,
- les portions servies sont pesées systématiquement.

> Matières grasses

- la charcuterie et les produits frits ou pré-frits sont supprimés des menus (sauf des frites au maximum 1 fois /mois pour les plus grands),
- le beurre et la crème fraîche sont utilisés de manière mesurée dans les recettes, de même que les huiles végétales en les variant (colza, tournesol, olive) et en les associant,
- les apports en matières grasses dans les préparations et gâteaux "faits maison" sont maîtrisés,
- les biscuits industriels proposés sont limités.

> Légumes et fruits

- les légumes frais et les fruits de saison sont privilégiés,
- les fruits exotiques et fruits à coque, le céleri, le fenouil, les petits pois sont proposés à partir de 8 mois,
- les choux à feuilles, salsifis, poivrons, artichauts ne sont introduits qu'après 12 mois,
- les compotes sont bio,
- les fruits au sirop sont exclus des menus.

> Sucre et produits sucrés

- les produits sucrés servis sont diminués,
- les laitages natures sont sucrés uniquement si l'enfant ne les mange pas tel quel,
- les apports en sucre dans les préparations et gâteaux "faits maison" sont également maîtrisés.





La Petite Enfance de la ville de Nice, c'est aussi... Des projets ouverts sur les quartiers

Eveil musical :

La ville de Nice propose dans toutes ses structures un éveil musical avec un animateur musicien. Il fait découvrir et explorer le monde musical et sonore aux enfants par la manipulation d'instruments de musique, l'écoute, l'expression corporelle, la danse et l'échange musical.

Partenariat avec les bibliothèques de Nice :

Depuis 10 ans, les bibliothécaires et les professionnelles de la Petite Enfance éditent chaque année la brochure "A Tire Livres" qui est une sélection de livres à l'usage des familles et des professionnels.

Ce partenariat propose également aux jeunes enfants "l'heure du conte", à la bibliothèque ou dans les lieux d'accueil, animé par des conteuses.

Liens intergénérationnels :

Les établissements d'accueil Petite Enfance et les Maisons de retraite du CCAS organisent des rencontres entre les personnes âgées et les jeunes enfants autour de moments festifs afin de favoriser la transmission d'expériences, le respect mutuel, le partage d'émotions et mettre en œuvre des initiatives qui redonnent une place à la personne âgée.

De nombreux événements :

La Petite Enfance de la ville de Nice participe à de nombreux événements de solidarité parmi lesquels l'opération Pièces Jaunes et le Téléthon. Tout au long de l'année, elle s'associe également à différentes manifestations telles que la semaine du goût ou encore la semaine des droits de l'enfant.

La Petite Enfance et le Développement Durable :

Au travers d'activités ludiques et éducatives, les tout-petits participent eux aussi à la sauvegarde de la planète avec la mise en œuvre du projet « Petite Enfance et Développement durable ».

Différents ateliers, animés et encadrés par des professionnels de la Petite Enfance, sont proposés aux jeunes enfants afin de les sensibiliser au respect de l'environnement. C'est ainsi que l'atelier potager leur donne une première approche du jardin : ils manipulent la terre, plantent, arrosent, observent la pousse des fleurs et des légumes.

L'atelier compostage leur permet de participer à la collecte des feuilles mortes, des fleurs fanées, des fanes de légumes et ainsi de remplir le bio seau.

L'atelier tri sélectif des déchets les initie aux éco-gestes.





Des projets d'accueil individualisés

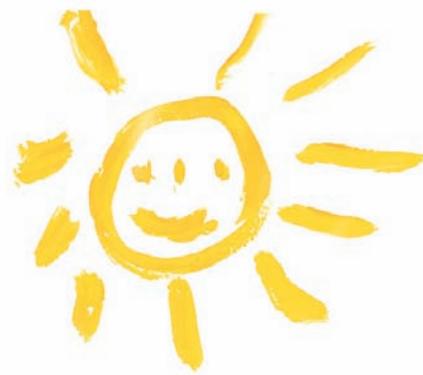
Pour les enfants présentant une allergie alimentaire ou souffrant d'une maladie chronique :

Un PAI (projet d'accueil individualisé) est mis en place à la demande des parents et du médecin de l'enfant.

Pour les enfants handicapés ou en trouble de développement :

Pour garantir un accueil de qualité, une équipe pluridisciplinaire (un pédiatre et deux puéricultrices) propose un projet individualisé pour toute demande d'accueil d'un enfant handicapé ou en trouble de développement.

Un partenariat avec les parents, l'équipe de soins qui suit l'enfant et la structure d'accueil Petite Enfance est mis en place. Les équipes des établissements Petite Enfance sont également soutenues grâce à un accompagnement professionnel et la mise à disposition d'auxiliaires de vie collective qui interviennent en renfort auprès des groupes d'enfants, si nécessaire.



Des places d'accueil réservées dans le cadre du soutien à la parentalité :

Des places prioritaires sont réservées dans les établissements Petite Enfance par le service de PMI du Conseil général des Alpes-Maritimes, pour les enfants dont les familles relèvent de la mise en place d'un soutien à la parentalité ou qui sont accueillies dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale associatif.



Comment pouvez-vous être aidé dans votre rôle de parent ?



Des lieux d'écoute et de soutien à la parentalité sont à votre disposition :

Offre municipale :

Le Point Info Famille
6, rue Tonduti de l'Escarène - 04 97 13 27 46
isp.pif@ville-nice.fr

Ce service public municipal écoute, informe et oriente les familles niçoises en matière de législation sociale, de droit de la famille et de soutien à la parentalité.

La Maison des Parents et des Enfants
3, rue Galléan - 04 92 47 65 80

La Maison des Parents et des Enfants est un espace de paroles, d'information, d'orientation et de soutien pour les parents quel que soit l'âge de leurs enfants. C'est un lieu de rencontre favorisant les échanges et le lien social. Il est animé par une équipe de professionnels et diverses activités sont proposées :

- espace famille pour les enfants accompagnés de leurs parents,
- ateliers : créatifs, contes, musique...
- entretiens individuels, groupes de paroles thématiques, conférences débats,
- ludothèque.

Médiation Familiale - Espace Rencontre Parents-Enfants
3, rue Galléan - 04 92 47 65 95

La médiation familiale, en matière de divorce ou de séparation, est une aide proposée aux parents afin de favoriser la reprise de dialogue et la recherche de solutions dans l'intérêt de l'enfant.

L'espace rencontre parents-enfants est un lieu neutre où s'organise le droit de visite entre l'enfant et le parent auprès duquel il ne vit pas. Des professionnels accueillent et accompagnent les rencontres afin que l'enfant soit protégé du conflit parental.

Offre associative :

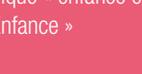
Mirabelle
8, place Cigalusa (rue Baria) - 04 92 04 97 44

Dans cet espace associatif, se référant à la Maison Verte de Françoise Dolto, enfants et parents peuvent jouer et s'exprimer. Des accueillants sont disponibles et à votre écoute pour aborder les problèmes de la vie affective dans la découverte de la vie sociale. On n'y soigne pas mais on peut s'exprimer : "dire et prévenir".

Crèche du Centre Maternel
173, bd du Mont Boron - 04 93 89 34 85

Cette crèche associative de 34 places accueille principalement les enfants des mères prises en charge au Centre Maternel au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle est ouverte 24h sur 24 et 365 jours par an. Dans le cadre du projet éducatif, la priorité est donnée au respect du rythme de chaque enfant et à ses besoins.





**Le site Internet de la ville de Nice :
un espace d'informations pour les parents
et les futurs parents**

Retrouvez toutes les informations pratiques concernant la
Petite Enfance sur le site de la ville de Nice :
www.nice.fr - Rubrique « enfance et éducation »
Onglet « la Petite Enfance »

**Direction Adjointe
de la Petite Enfance**
6, rue Tonduti de l'Escarène
04 97 13 35 32

